



**POLICE**  
RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- AVIS PUBLIC -

**RÈGLEMENT NUMÉRO 55 – Règlement décrétant les règles de pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaire**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Greffière-adjointe de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, que ce Règlement numéro 55 a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent tenue le 22 janvier 2025 à 16:30 heures, au Centre Municipal Louis-Armand-Savaria, situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie.

Ce règlement numéro 55 a comme objet de déterminer les principes du contrôle et du suivi budgétaire, la délégation de pouvoirs de dépenses à certains membres du personnel cadre, les paiements reliés à certaines dépenses et les modalités générales du contrôle et du suivi budgétaires afin de faciliter les opérations de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

**PRENEZ ÉGALEMENT AVIS QUE** ce règlement entre en vigueur à compter de la présente parution.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 55, au bureau de la soussignée situé au 1578, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie du lundi au vendredi de 8h00 heures à 16h15 heures ou encore en ligne au [www.police-rsl.qc.ca](http://www.police-rsl.qc.ca) sous la section « **Principaux règlements et politiques** ».

DONNÉ à Sainte-Julie, ce 23 janvier 2025.

*(s) Marie-Claude Veilleux*

MARIE-CLAUDE VEILLEUX  
Greffière-adjointe et responsable des archives